

DSCC 77 : Accord national sur les conditions de travail au courrier

1ère commission de suivi

La CFDT était présente ce lundi 27 mars pour obtenir l'application au plus vite des mesures immédiates pour les postiers (emplois, sécabilité, promotions, primes) et réaffirmer notre objectif d'améliorer sérieusement le dialogue social lié aux organisations.

❖ Des premières mesures :

- **Promotions 1.3 : 81 nouvelles promotions** en plus de celles déjà prévues en 1.3 pour le 77 au plus tard à la fin de l'été.
80 en 2018 et 160 par an jusqu'en 2021.
Les agents sur les anciennes classifications pourront en bénéficier.
- **Primes :** 200 euros pour 78 facteurs et 300 euros pour 53 encadrants sur la paie du 20 mars.
- **Emplois :** La révision du CAP de la DSCC 77 est en cours. Une campagne de recrutement est lancée pour un objectif d'au moins **50 embauches** en plus de celles initialement prévues.
- **Sécabilité :** 25 jours maximum de sécabilité du 1 mars au 31 décembre 2017 pour chaque facteur. Des moyens complémentaires seront alloués pour respecter le tour de congé de cet été.
- **Facteurs Polyvalents :** La transformation des postes de Facteurs Rouleurs en Facteurs Polyvalents au 1^{er} mai va permettre la mise en œuvre de **la nouvelle prime de remplacement de 7 euros** par jour ainsi que l'accès au 1.3 pour les remplaçants sur plus de 12 tournées (maximum 20 et 2 équipes).

La CFDT 77 mettra tout en œuvre pour augmenter les moyens de remplacement et garantir l'amélioration de vos conditions de travail.